

## C. C. WEPPEES

### Communauté de Communes du Pays de Weppes

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2008

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 9 décembre deux mille huit à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de Fromelles, après convocation légale faite le 3 du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

**Etaient présents** : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, LESAFFRE, VANDRIESSCHE, VASSEUR, WOLFCARIUS.

**Absents excusés** : MM. DUFRENOY, LECLERCQ et CAPPELLE

**Secrétaire de séance** : M. BORREWATER

=====

#### **1°) Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 24 novembre 2008**

Le procès verbal de la précédente réunion est accepté à l'unanimité.

#### **2°) Autorisation donnée à Monsieur le Président pour la reconduction des conventions de MAD de services**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la mise en place de la gestion unifiée du personnel a impliqué la rédaction de conventions de mise à disposition du personnel pour la réalisation de tâches communales. Signées le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée d'un an reconductible expressément, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Président à reconduire ces conventions.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

*Les conventions de mise à disposition de services sont valables un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elles sont expressément reconductibles. Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à l'autoriser à signer cette reconduction. Il précise que ce document devra également être contradictoirement signé par chacun des maires de la Communauté.*

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la reconduction des conventions de MAD de services à l'unanimité.*

#### **3°) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes fourniture et maintenance des bacs destinés aux bio déchets**

Monsieur le Président annonce au Conseil Communautaire que les marchés de bacs de biodéchets, de composteurs et de bacs de tri sélectif arrivent à échéance au cours de l'année 2009. Le Syndicat Mixte de Ramassage et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM) nous propose de faire un groupement de commandes afin d'obtenir des prix plus compétitifs.

Monsieur le Président laisse la parole à M. HUCHETTE, Vice-président au développement durable. M. HUCHETTE informe qu'il a participé, avec M. BAJEUX, à une réunion organisée le 26

novembre par le SIRIOM pour mettre en place le groupement de commandes. Diverses propositions ont été émises :

- Le couvercle disposera d'une étiquette autocollante indicative sur le tri à effectuer,
- Le nom de la collectivité ne sera plus gravé sur le bac,
- Si un ancien bac est détérioré, il sera intégralement changé,
- Le litrage des bacs de tri sélectif commencera à 180l (pour rappel, aujourd'hui le premier litrage est de 140l). ,
- Les composteurs feront l'objet d'un marché distinct,
- Le marché prévoira un contrôle renforcé en amont et a posteriori
- En cas de problème, les habitants appelleront un numéro vert. Le fournisseur enverra alors le bon de commande à la collectivité qui le validera.
- Des critères sont prévus dans les marchés : 50% pour le prix, 30% pour le délai d'intervention, 10% pour la qualité du système informatique et 10% pour l'insonorisation du bac.

M. DEBOURSE demande si l'utilisateur devra toujours faire le choix entre un bac biodéchets et un composteur. M. HUCHETTE indique que la C.C.Weppes devra se positionner sur ce choix. Il est vrai que certaines collectivités fournissent les composteurs. A ce sujet, le SYMIDEME évoque la possibilité de mettre à la disposition des habitants des maitres composteurs.

M. LESAFFRE s'interroge sur le coût d'un bac. M. HUCHETTE lui indique que cela varie entre 30 et 40€ en fonction du litrage.

M. DEBOURSE insiste sur le manque d'indications sur les bacs relatives aux modalités de tri. Lors des locations des salles communales, les personnes ne savent pas dans quelle poubelle mettre leurs déchets. M. BAJEUX indique que le prochain marché prévoit une indication en toutes lettres à l'intérieur et à l'extérieur des bacs.

M. VANDRIESSCHE fait remarquer que l'utilisation d'un composteur sans bac de biodéchets à côté est trop juste. M. HUCHETTE rappelle que cela sera à la C.C.Weppes de se positionner. Pour information, M. JOAO indique que si la C.C.Weppes choisit de distribuer un composteur par foyer, cela représente un budget d'environ 100 000 €.

Après avoir entendu les remarques du Conseil Communautaire, Monsieur le Président propose de passer au vote :

*La Communauté de Communes de Weppes exerce pleinement la compétence de collecte des ordures ménagères.*

*La Communauté de Communes de Weppes voit son marché de fourniture et de maintenance des bacs destinés aux bio déchets arriver à échéance le 19 mars 2009.*

*D'autres collectivités constituant le SYMIDEME voient également leurs contrats arriver à échéance à la même période.*

*Dans un souci d'accroître la concurrence et de bénéficier de remises de prix intéressantes, il a été décidé de créer un groupement de commandes constitué des collectivités suivantes :*

- Communauté de Communes du Pays de Pévèle ;
- Communauté de Communes de Weppes ;
- S.I.R.I.O.M.

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention de groupement de commandes pour le marché de fourniture et de maintenance des bacs destinés aux bio déchets à l'unanimité.*

#### **4°) Désignation des membres de la CAO pour le groupement de commandes fourniture et maintenance des bacs destinés aux bio déchets**

*Dans le cadre de la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de fourniture et de maintenance des bacs destinés aux bio déchets, il y a lieu de désigner à la Commission d'Appel d'Offres qui sera constituée pour ce groupement :*

- 1 délégué titulaire ;
- 1 délégué suppléant.

*Sont candidats :*

- Délégué titulaire :  
M. Hubert HUCHETTE
- Délégué suppléant :  
M. Etienne BAJEUX

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire désigne M. Hubert HUCHETTE délégué titulaire et M. Etienne BAJEUX délégué suppléant de la CAO du groupement de commandes pour le marché de fourniture et de maintenance des bacs destinés aux bio déchets à l'unanimité.*

#### **5°) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes fourniture et maintenance des composteurs individuels**

*La Communauté de Communes de Weppes exerce pleinement la compétence de collecte des ordures ménagères.*

*La Communauté de Communes de Weppes voit son marché de fourniture et de maintenance des composteurs individuels arriver à échéance le 19 mars 2009.*

*D'autres collectivités constituant le SYMIDEME voient également leurs contrats arriver à échéance à la même période.*

*Dans un souci d'accroître la concurrence et de bénéficier de remises de prix intéressantes, il a été décidé de créer un groupement de commandes constitué des collectivités suivantes :*

- Communauté de Communes du Pays de Pévèle ;
- Communauté de Communes de Weppes ;
- Communauté de Communes Espace en Pévèle ;
- Communauté de Communes du Cœur de Pévèle ;
- S.I.R.I.O.M.

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention de groupement de commandes pour le marché de fourniture et de maintenance des composteurs individuels à l'unanimité.*

#### **6°) Désignation des membres de la CAO pour le groupement de commandes fourniture et maintenance des composteurs individuels**

*Dans le cadre de la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de fourniture et de maintenance des composteurs individuels, il y a lieu de désigner à la Commission d'Appel d'Offres qui sera constituée pour ce groupement :*

- 1 délégué titulaire ;
- 1 délégué suppléant.

*Sont candidats :*

- Délégué titulaire :  
M. Hubert HUCHETTE
- Délégué suppléant :  
M. Etienne BAJEUX

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire désigne M. Hubert HUCHETTE délégué titulaire et M. Etienne BAJEUX délégué suppléant de la CAO du groupement de commandes pour le marché de fourniture et de maintenance des composteurs individuels à l'unanimité.*

### **7°) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes fourniture et maintenance bacs de tri sélectif des emballages ménagers**

*La Communauté de Communes de Weppes exerce pleinement la compétence de collecte des ordures ménagères.*

*La Communauté de Communes de Weppes voit son marché de fourniture et de maintenance des bacs de tri sélectif des emballages ménagers arriver à échéance le 31 mai 2009.*

*D'autres collectivités constituant le SYMIDEME voient également leurs contrats arriver à échéance à la même période.*

*Dans un souci d'accroître la concurrence et de bénéficier de remises de prix intéressantes, il a été décidé de créer un groupement de commandes constitué des collectivités suivantes :*

- *Communauté de Communes du Pays de Pévèle ;*
- *Communauté de Communes de Weppes ;*
- *Communauté de Communes Espace en Pévèle ;*
- *Communauté de Communes du Cœur de Pévèle ;*
- *S.I.R.I.O.M.*

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention de groupement de commandes pour le marché de fourniture et de maintenance des bacs de tri sélectif des emballages ménagers à l'unanimité.*

### **8°) Désignation des membres de la CAO pour le groupement de commandes fourniture et maintenance des bacs de tri sélectif des emballages ménagers**

*Dans le cadre de la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de fourniture et de maintenance des bacs de tri sélectif des emballages ménagers, il y a lieu de désigner à la Commission d'Appel d'Offres qui sera constituée pour ce groupement :*

- *1 délégué titulaire ;*
- *1 délégué suppléant.*

*Sont candidats :*

- *Délégué titulaire :*

*M. Hubert HUCHETTE*

- *Délégué suppléant :*

*M. Etienne BAJEUX*

*Après délibération et vote, le conseil communautaire désigne M. Hubert HUCHETTE, délégué titulaire et M. Etienne BAJEUX, délégué suppléant de la CAO du groupement de commandes pour le marché de fourniture et de maintenance des bacs de tri sélectif des emballages ménagers à l'unanimité.*

### **9°) Modification d'un PV de MAD des biens de la Commune de Fromelles pour la compétence espaces verts et aires de loisirs**

*La Trésorerie de Fournes en Weppes a relevé des erreurs dans le PV établi pour la compétence espaces verts et aires de loisirs concernant la Commune de Fromelles. Monsieur le Président propose en conséquence de l'autoriser à signer le document modifié.*

*Monsieur H.Huchette, maire de la Commune de Fromelles, sera invité à contresigner ce document modifié.*

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le document modifié à l'unanimité.*

## **10°) Adoption de la fiscalité mixte**

Monsieur le Président revient sur la réunion de travail du 24 novembre qui a permis de réaliser un exposé technique des possibilités financières de la C.C.Weppes. Il convient ce soir de se positionner sur l'adoption ou non d'une fiscalité mixte.

Mme LUNG souhaite prendre la parole au nom du Conseil Municipal d'Aubers :

Le Conseil Municipal accepte le principe de la mise en place d'une fiscalité mixte sous réserve que la C.C.Weppes revoit ses grands projets (le bâtiment technique intercommunal, le musée et la médiathèque). Le Conseil Municipal d'Aubers veut éviter une pression fiscale irraisonnable pour sa population. Le souhait du Conseil est donc de reporter la réalisation de ces trois grands projets.

M. WOLFCARIUS énonce ensuite la position du Conseil Municipal de Radinghem-en-Weppes :

Le Conseil Municipal ne remet en aucune façon en cause son appartenance à la C.C.Weppes mais tient à souligner que les derniers transferts de compétence ont eu de lourdes conséquences financières sur le budget de la commune de Radinghem. De ce fait, le Conseil Municipal accepte le principe d'une fiscalité mixte car elle semble inévitable ; cependant il n'est pas envisageable d'appliquer les taux proposés par la C.C.Weppes, cela reviendrait à assommer la population. La proposition du Conseil Municipal de Radinghem est donc de limiter la fiscalité mixte à hauteur de 100 000 €. Pour cela, le Conseil Municipal propose de geler les fonds de concours et d'étaler les projets de la C.C.Weppes sans pour autant les remettre en cause.

M. HUCHETTE annonce que la position du Conseil Municipal de Fromelles est semblable.

La mise en place de la fiscalité mixte n'est acceptée qu'à condition de supprimer les fonds de concours et de limiter le montant à 100 000 €.

Mme LUNG souligne que la récession économique actuelle est difficile pour tout le monde et réitère sa proposition de réaménager les locaux techniques existants au lieu de construire un nouveau bâtiment.

M. LESAFFRE interroge M. CARLIER au sujet des projections financières réalisées. Si on supprime les fonds de concours de 50 000 €, on arrive à un besoin de fiscalité mixte à hauteur de 150 000 €. Concrètement, combien de temps la C.C.Weppes pourra-t-elle se contenter de cette somme ? M. CARLIER rappelle au Conseil Communautaire que le mécanisme de reversement de la C.C.Weppes inclut les dotations de l'Etat, or ces dernières seront à néant en 2010, le Conseil Communautaire devra alors à nouveau se positionner.

Monsieur le Président souligne que, mathématiquement, la C.C.Weppes est face à une impasse. Nous avons perdu 270 000 € de taxe professionnelle, les 200 000 € apportés par la fiscalité mixte pourraient permettre de compenser une partie de cette perte. Si les fonds de concours sont supprimés, alors la fiscalité mixte pourrait être adoptée à hauteur de 150 000 €. Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire que moins on aura de produit fiscal, moins on fera d'investissement (bâtiments et voiries). La C.C.Weppes doit se donner les moyens de réaliser les projets souhaités par les communes.

Monsieur le Président indique que si la fiscalité mixte n'est pas adoptée, il faudra inévitablement supprimer des investissements voirie car le report des projets de construction de bâtiments ne suffira pas.

M. LESAFFRE indique qu'il faudra donc revoir le planning des travaux de voirie et les décaler dans le temps. Monsieur le Président précise qu'un décalage ne suffira pas, il faut envisager la totale suppression de certains programmes.

M. BORREWATER indique que la C.C.Weppes est face à un problème financier. Si aucune solution n'est trouvée pour augmenter les recettes, il faudra faire une croix sur tous les projets, ce qui implique une végétation de notre Communauté de Communes.

M. BORREWATER tient également à rappeler que les impôts locaux de nos communes sont nettement inférieurs à ceux des villages avoisinants. Avant le transfert de la compétence voirie, les communes ne disposant pas de Taxe Professionnelle étaient dans l'impossibilité de rénover leurs routes.

La C.C.Weppes doit se donner les moyens d'aller plus loin. Cela sera possible avec la fiscalité mixte mais il ne faut surtout pas oublier le développement économique.

M. GALAND fait remarquer que parmi les trois projets de la C.C.Weppes, tous les travaux ne commenceront pas en 2009. Monsieur le Président indique en effet, que seul le projet du bâtiment technique est lancé.

M. HUCHETTE s'interroge sur la possibilité de stocker des produits dans les locaux techniques existants et de pouvoir revoir à la baisse la surface nécessaire du nouveau bâtiment. Monsieur le Président indique que pour faire une économie substantielle, il faudrait diviser la surface du bâtiment en deux. Cela n'est donc pas envisageable. De plus, les agents perdraient trop de temps à aller récupérer les matériaux nécessaires sur les différents sites.

Mme LEMAHIEU a noté lors de la présentation financière du 24 novembre que l'année 2009 présentait un excédent. Pourquoi ne pas voter pour une fiscalité mixte à 100 000 € en 2009, quitte à la réévaluer en 2010 ? M. CARLIER indique que cela est en effet possible à condition que les enveloppes communales ne soient pas consommées en totalité de manière à dégager de la marge.

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire semble s'accorder sur un point : la suppression provisoire des fonds de concours. Il convient d'adopter ou non la fiscalité mixte et de se prononcer sur les projets d'investissements à mettre entre parenthèses.

M. VASSEUR indique qu'en raison de la récession, l'année 2009 risque d'être dure et qu'il faut s'armer de prudence. Peut-on envisager de reculer le projet du bâtiment technique d'une année ? M. GALAND fait remarquer que le recul d'une année sera fait d'office puisqu'il faut attendre la fin des études de l'architecte. Monsieur le Président rejoint M. GALAND en précisant que le bâtiment ne sortira de terre qu'en fin d'année 2009, début 2010.

Mme LUNG s'interroge sur la médiathèque. M. BORREWATER précise que pour le moment, il n'est pas envisageable de construire une médiathèque intercommunale étant donné que la C.C.Weppes n'en a pas la compétence.

Concernant le musée, Mme LEMAHIEU souhaite connaître la position de Fromelles. Mme GLORIAN indique qu'en raison de la découverte de dépouilles de soldats australiens au bois du faisan à Fromelles, il y a une opportunité à saisir. Maintenant, il est essentiel d'avoir une étude précisément chiffrée. M. HUCHETTE précise en effet que le gouvernement australien se déclare prêt à financer une partie du musée à condition de leur présenter un projet. A titre personnel, M. HUCHETTE souhaite que le projet se fasse.

Mmes LEMAHIEU et LUNG indiquent être favorables au projet du musée à moyen terme. Cependant, il convient de prévoir la réalisation d'études spécifiques.

Mme GLORIAN ouvre une parenthèse sur le devenir de la C.C.Weppes en indiquant que notre échelle de population n'est pas viable. La C.C.Weppes doit envisager de se développer pour continuer d'exister.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se mettre d'accord sur un compromis. La proposition d'une fiscalité mixte à 200 000 € semble rejetée. Il faut donc baisser ce produit fiscal et décaler certains projets dans le temps.

L'ébauche d'un compromis se dessine :

- Mettre entre parenthèses le musée.

- Maintenir le bâtiment technique étant donné que l'étalement naturel de l'avancée du projet induit les sorties financières majeures en 2010. Par contre, il faudra veiller à ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire fixée à 780 000 € TTC.
- Supprimer les fonds de concours.
- Revoir les investissements voirie.
- Appliquer une fiscalité mixte dont le produit fiscal sera de 100 000 €, tout en gardant à l'esprit qu'il conviendra de faire un point d'étape fin 2009 pour décider de l'augmentation à appliquer à la fiscalité.

Il est indiqué que l'augmentation en 2009 dépendra de la gestion financière de la C.C.Weppes et de la gestion des enveloppes mises à disposition des communes. Il faut prendre l'engagement de ne faire que les dépenses indispensables.

M. GUILBERT veut éviter que la C.C.Weppes ait un comportement statique. Nous devons obligatoirement aspirer de l'activité. Il tient à préciser que le musée ne serait pas un simple bâtiment. Il permettrait de développer le tourisme. Attendre 2010 pour se développer semble un pari trop risqué. C'est aujourd'hui que la C.C.Weppes doit se montrer dynamique.

Monsieur le Président revient sur la proposition de Mme LEMAHIEU lors d'une précédente réunion qui était de s'appuyer sur les conseils de cabinets spécialisés en développement économique.

M. LEDOUX tient à apporter quelques précisions. La C.C.Weppes a des frais engagés sur plusieurs années. Ces frais de fonctionnement sont en augmentation constante. Comment payer ses frais si nous n'adoptons pas une fiscalité mixte évolutive ? Il est essentiel de réfléchir à long terme et de se projeter au-delà de 2010. Comment allons-nous payer les travaux de voirie ? Ne faut-il pas les supprimer ? Une chose est sûre, il faut faire du développement économique.

Mme LEMAHIEU s'interroge sur le remplissage des zones industrielles telles que celle d'Hallennes-lez-Haubourdin.

M. LESAFFRE fait remarquer que dans les projections financières, la C.C.Weppes présentait un déficit malgré la fiscalité mixte. Michel Delepaul précise que les 660 000 € de voirie, dont 500 000 € pour la rue Deleval à Aubers, ont été pris en compte dans la projection et que cela montre concrètement qu'il va falloir faire des choix.

M. VASSEUR fait remarquer que la réfection de la Rue Deleval est rendue nécessaire suite aux prochains travaux d'assainissement.

M. WOLFCARIUS souligne que la compétence voirie est un des fondements de la C.C.Weppes. Il est envisageable d'étaler nos dépenses d'investissement voirie mais pas de les supprimer.

M. HUCHETTE indique que chaque commune doit s'engager à faire attention aux dépenses effectuées. M. BORREWATER propose de baisser les enveloppes communales.

Monsieur le Président réitère sa proposition de compromis :

- Mettre en standby le musée de Fromelles mais en réalisant des études chiffrées précises.
- Geler les fonds de concours.
- Appliquer une fiscalité mixte dont le produit fiscal serait de 100 000 €.
- Baisser de 10% les enveloppes communales.
- Baisser les projets d'investissement voirie.
- Construire le bâtiment technique intercommunal.
- Engager des études sur le développement économique en s'aidant éventuellement de cabinets spécialisés.

- Envisager une révision de la fiscalité mixte en 2010 en fonction de l'évolution de la situation de la C.C.Weppes

Mme GLORIAN insiste sur la nécessité de réfléchir à un élargissement de la C.C.Weppes. Monsieur le Président précise que cela signifierait fusionner avec un autre groupement. M. LESAFFRE précise qu'il vaut mieux choisir avant de se voir imposer quoi que ce soit.

Monsieur le Président tient à remercier l'ensemble du Conseil Communautaire pour la qualité du travail et des réflexions apportés dans ce dossier et propose de passer à un vote de principe concernant la mise en place de la fiscalité mixte :

*Compte tenu des éléments budgétaires présentés, la mise en place d'une fiscalité mixte, assise sur les taxes des ménages, paraît incontournable en 2009. Le besoin financier sera précisé au moment de l'établissement du budget primitif 2009.*

*Monsieur le Président propose donc l'adoption de la fiscalité mixte.*

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise la mise en place d'une fiscalité mixte à l'unanimité.*

### **11°) Décision Modificative Budgétaire n°2**

*En fin d'année, il est nécessaire de procéder aux derniers ajustements comptables. Monsieur le Président propose donc la modification suivante.*

#### *FONCTIONNEMENT*

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Art 60623</i>	<i>-1000,00</i>		
<i>Art 60628</i>	<i>+ 4 000,00</i>		
<i>Art 60633</i>	<i>+ 2 000,00</i>		
<i>Art 6068</i>	<i>+ 37 000,00</i>		
<i>Art 611</i>	<i>+ 30 000,00</i>		
<i>Art 6135</i>	<i>-2 000,00</i>		
<i>Art 61521</i>	<i>- 7 000,00</i>		
<i>Art 61522</i>	<i>- 1 000,00</i>		
<i>Art 616</i>	<i>- 10 000,00</i>		
<i>Art 617</i>	<i>- 10 000,00</i>		
<i>Art 6182</i>	<i>- 500,00</i>		
<i>Art 6226</i>	<i>- 1 000,00</i>		
<i>Art 6232</i>	<i>+ 3 000,00</i>		
<i>Art 6236</i>	<i>- 5 000,00</i>		
<i>Art 6257</i>	<i>- 500,00</i>		
<i>Art 6283</i>	<i>- 26 000,00</i>		
<i>Art 6288</i>	<i>+ 8 000,00</i>		
<i>Art 6554</i>	<i>- 20 000,00</i>		
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>0</i></b>	<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>0</i></b>

#### *INVESTISSEMENT*

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Art 2031-10006</i>	<i>+ 50 000,00</i>		
<i>Art 205-10007</i>	<i>- 1 000,00</i>		
<i>Art 21318- 10006</i>	<i>- 53 500,00</i>		

Art 2158 - 10001	+ 2 500,00		
Art 2188 - 10006	+ 2 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

*Aucun crédit supplémentaire n'est nécessaire ; les ajustements ne sont que des mouvements de compte à compte.*

*Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à procéder aux ajustements nécessaires concernant le budget 2008 à l'unanimité.*

## **12°) Communications du Président et questions diverses**

- ↳ Monsieur le Président annonce la date des vœux de la Communauté de Communes de Weppes qui se dérouleront le vendredi 23 janvier à 20h à Radinghem-en-Weppes.
  
- ↳ Mme LUNG souhaite savoir s'il est possible d'avoir le numéro d'un agent à contacter en cas d'urgence après 19 heures. Elle regrette en effet de n'avoir pu contacter personne ce soir alors qu'une route était sale. M. JOAO indique qu'aucune astreinte n'est prévue dans les conventions de mise à disposition de services étant donné qu'il n'y en avait pas avant la mise en place de la gestion unifiée du personnel. Mme LUNG demande si cela peut-être mis en place. M. JOAO fait remarquer que l'astreinte a un coût financier. M. GUILBERT tient à préciser que les urgences font partie du plan de sauvegarde demandé par la préfecture et qui consiste en la constitution d'une équipe de volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les membres de la C.C.Weppes,

Le Président,